

COMMUNE d'OETING

PROCES-VERBAL

Séance du 11 juin 2024 à 19 h 30
Convocation du 7 juin 2024
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

ORDRE DU JOUR

Nombre de Conseillers :

En exercice.....23
Présents17
Procurations5
Absent.....1

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUPP Loïc, THILLEMENT Céline et GIGLIA Emmanuel.

Membres absents excusés : Mmes et MM. ZUSCHROTT Franz (procuration à DERUDDER Germain), SCHISLER Isabelle (procuration à SPINDLER Annette), SCHAEFFER Yves (procuration à FROEHLINGER Didier), KOMAC Geoffroy (procuration à NEUMAYER Laurence), DANN Daniel (procuration à THILLEMENT Céline).

Absent : KIEFFER Annick

Mme MIHELIC Patricia, Adjoint Administratif Principal de 1^{ière} classe est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

POINT N°1 – 80^{ième} anniversaire de la Libération d'Oeting : demande de subvention

POINT N°2 – Chorale les Amis : demande de subvention

POINT N°3 – Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

POINT N°4 – Modification du tableau des emplois

POINT N°5 – Attribution d'une concession funéraire à titre gratuit (régularisation)

POINT N°6 – Vente d'une parcelle de terrain : 2^{ième} délibération

Divers

- Compte rendu sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie
- Compte rendu sur la vie scolaire, périscolaire, associative et communale

Annexe – Droits de préemption et informations diverses

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le/la secrétaire de séance. Il propose Mme MIHELIC Patricia, Adjoint Administratif Principal de 1^{ière} classe

Décision du Conseil Municipal : accord

Le Maire demande d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

POINT N°7 – Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites Villes de France.

✓ **Observations : néant**

Décision : accord à l'unanimité

Approbation du PV de la séance du 21 mars 2024

✓ **Observations : néant**

Décision : Le procès-verbal du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité

Mme Annick KIEFFER est arrivée en séance au point n° 4

POINT N°1 – 80^{ième} anniversaire de la Libération d'Oeting : demande de subvention
DE2024_06_11_1

Dans le cadre du 80^{ième} anniversaire de la Libération d'Oeting,

Suite à l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Moselle pour un projet « MOSELLE LIBEREE (1944 – 1945) » dans le cadre de l'organisation d'une manifestation commémorative.

M. le Maire : c'est le 23 février 2025 que nous avons prévu d'organiser une petite manifestation pour célébrer ce jour-là.

POINT N°2 – Chorale les Amis : demande de subvention
DE2024_06_11_2

M. le Maire donne la parole à Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Associations.

Le Conseil Municipal,
Vu la demande de la Chorale les Amis,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention de 500 € au titre de l'année 2024.

POINT N°3 – Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
DE2024_06_11_3

M. le Maire demande à Mme NEUMAYER, adjointe en charge des RH de présenter ce point.

Dans un souci d'harmonisation, d'amplitude horaire et de charge de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 16 novembre 2022 à 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° D'adopter la proposition du Maire,

2° De modifier ainsi le tableau des emplois.

Mme Emilie BOSLE : cela concerne toutes les ATSEM ?

Mme Laurence NEUMAYER : non, seulement une des ATSEM qui était à 30 heures.

POINT N°4 – Modification du tableau des emplois
DE2024_06_11_4

M. le Maire demande à Mme NEUMAYER, adjointe en charge des RH de présenter ce point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 13 juin 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal

- de créer 1 poste permanent d'Adjoint Administratif Principal 2^{ième} Classe à 28h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité

D'adopter la modification proposée.

POINT N°5 – Attribution d'une concession funéraire à titre gratuit (régularisation)
DE2024_06_11_5

Dans le cadre d'une vérification administrative, il est apparu que la concession active n° 430 située en aire D – 39 dans le cimetière communal n'a jamais fait l'objet d'un titre officiel, ni à titre payant ni à titre gratuit.

En effet, le 9 juillet 1994, M. STOCK Pierre, ancien adjoint au Maire, a été inhumé dans la concession dénommée BUCHEIT STOCK.

Nous retrouvons trace, dans le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 1994, de l'hommage porté par le Maire de l'époque à son ancien adjoint.

Vu les explications complémentaires fournies par M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

De procéder à la régularisation et de conférer exceptionnellement à titre gratuit la concession susnommée où repose M. STOCK Pierre pour une durée de 50 ans à compter du 11/09/1994 et ce jusqu'au 10 septembre 2044.

POINT N°6 – Vente d'une parcelle de terrain : 2^{ième} délibération
DE2024_06_11_6

Dans sa séance du 15 février 2024, point 7, le Conseil Municipal a décidé de vendre à M. RUPP Jean-Paul ou par tout autre personne mandatée par elle, la parcelle cadastrée Section 8 n° 580 d'une contenance de 93 m² au prix forfaitaire de 10 €, les frais de notaire étant à charge de l'acquéreur.

Il s'avère que le numéro de la parcelle est erroné.

Le Conseil Municipal,
Vu les explications de M. le Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° de vendre à M. RUPP Jean-Paul ou par tout autre personne mandatée par elle, la parcelle cadastrée Section 8 n° 898 d'une contenance de 93 m² au prix forfaitaire de 10 €, les frais de notaire étant à charge de l'acquéreur ;

2° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir.

POINT N°7 – Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites Villes de France.
DE2024_06_11_7

Le Gouvernement a récemment annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Or, comme vous le savez, les collectivités ne portent pas de responsabilité dans l'accroissement des déficits budgétaires. La réduction progressive de leur autonomie financière et fiscale rend les collectivités plus que jamais vulnérables aux décisions budgétaires de l'Etat. Ce sont en particulier les investissements des collectivités qui sont visés : ces investissements, pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique locale, sont d'autant plus nécessaires pour réussir la transition écologique.

C'est donc par courriel du 18 avril 2024 que l'Association des petites Villes de France propose une motion comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation ;

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal ;

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics ;

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat ;

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de M. le Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° de rappeler que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État ;

2° de rappeler que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux ;

3° de rappeler qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique ;

4° de demander au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale ;

5° de demander enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Divers

- Comptes rendus :

M. le Maire invite M. Didier FROEHLINGER, Adjoint chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **sur l'avancement des travaux**

- Chantier du tennis : les travaux sont en bonne voie. Les 2 courts extérieurs sont finis. Les plateformes ont été faites. Prochainement il y aura une réunion de chantier avec celui qui va finaliser les terrains. L'entreprise BECK est en train de couler les fondations du club-house et ils se sont rendus compte qu'ils auraient mieux fait de faire une piscine qu'un tennis. A chaque fois qu'ils arrivent, les fondations sont remplies d'eau, ce qui n'était pas prévu. Donc, ils vont faire un drainage en dessous des fondations. Les délais sont relativement tenus, ils ont peut-être 2/3 jours de retard.
- Chantier rue des Sources : le drainage a été réalisé. Pour l'instant il n'y a plus d'eau qui coule à part dans l'assainissement. Il y aurait un souci quand même du fait que l'ancien drainage serait bouché. Nous allons charger les services techniques de passer un « furet » pour déboucher et/ou voir si ce ne sont pas des racines qui sont à l'origine de ces soucis.
- Chantier des murs en « L » pour la réalisation du trottoir : en cours aussi. Les travaux avancent vite.
- Véolia est intervenue impasse des Ruchers : pour une fuite sur le réseau. Ils ont percé 3 trous, ont trouvé la fuite et ont percé l'assainissement. Ils ont réparé et tout va bien

M. le Maire invite M. Mario SOTGIU, Conseiller délégué chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **sur l'avancement des travaux en régie**

- Nous avons pris beaucoup de retard dans les travaux de tonte dans le village du fait des trop nombreuses incivilités. Nous devons interrompre un chantier pour aller ramasser des débris, les ramener en déchèterie et tout ça prend du temps et de l'énergie
- Nous avons fait l'acquisition d'un camion type multi-outils. Je vous propose de vous le montrer en fin de conseil.
- Les services techniques ont été mobilisés sur le Brockelfest.

- **sur la vie scolaire et périscolaire**

M. le Maire invite Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Périscolaires, à présenter ce point.

- **Ecole élémentaire Gustave Piette**

Compte-rendu du conseil de l'école élémentaire du 24 mars 2024

Les enseignants ont fait le bilan des premiers mois qui est positif.

Les effectifs ont un peu changé suite à l'arrivée de nouveaux élèves :

CP Mme Schumacher 23 élèves

CE1 Mme Beck 19 élèves

CE2 Mme Tagliarini 25 élèves

CM1 Mme Seene 22 élèves - part en retraite fin de l'année scolaire

CM2 M. Dann 18 élèves

Ont également été évoqués les projets à venir avec la végétalisation de la cour de l'école qui implique les enseignants de même que les élèves, la réalisation de vidéos, le spectacle de fin d'année avec pour thème les jeux olympiques.

Le nouveau règlement départemental a été présenté par M. Dann qui se chargera de la mise en conformité pour l'école élémentaire.

Les demandes de travaux ont été transmises au service technique.

L'intégralité du procès-verbal est disponible en mairie.

☛ **Ecole maternelle l'Île aux Enfants**

Compte-rendu du conseil de l'école maternelle du 26 mars 20234

Les actions pédagogiques menées et les projets ont été présentés.

La répartition du crédit scolaire de 3500 € attribué par la municipalité sera, comme les autres années, laissée à l'initiative des enseignants.

Le nouveau règlement de l'école conforme au règlement-type départemental des écoles maternelles mis à jour en novembre 2023 a été présenté et voté à l'unanimité.

Les demandes de travaux ont été transmises au service technique.

L'exposition « Les ANIMAUX » sera ouverte au public à partir du lundi 17 juin jusqu'au vendredi 30 août en mairie.

L'intégralité du procès-verbal est également disponible en mairie.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire en **PS de l'école maternelle 2024/2025** sont toujours en cours pour :

- 27 enfants nés en 2021, dont 15 dossiers complets pour la PS (dont dérogations scolaires) ; 6 dossiers en 2^{ème} relance ; 6 enfants inscrits en Allemagne

9 demandes de **dérogations entrantes** :

3 accords pour la PS ; 1 accord pour la MS ; 3 refus (1 TPS et 2 de Forbach) ; 3 demandes en attente

1 demande de **dérogation sortante** pour la PS

Pour **l'élémentaire** : 2 dérogations entrantes, dont 1 en attente et 0 demande de dérogation sortante.

☛ **Périscolaire Les FRANCAS 2023-2024 – informations de la Directrice**

Effectifs :

Matin environ 25 enfants en moyenne

Midi environ 55 – 60 enfants en moyenne

Après-midi environ 25 enfants en moyenne

Activités :

Mise en place d'atelier et d'animation sur l'album La moufle dans les classes de maternelle.

Marché de Noël et mise en place d'atelier parent- enfant sur tout le mois de décembre 2024.

Projet Arti même avec une intervenante Coralie Christin, avec mise en place d'un jeu de société en pâte fimo.

Participation au projet de végétalisation de la cour de récréation de l'école.

Prochainement :

Participation à la journée sportive des maternelles fin juin 2024 qu'au vernissage le 18 juin 2024 (créations d'œuvres avec des enfants du périscolaire)

Participation au spectacle des élémentaires fin juin pour la décoration ;

Ouverture du centre de loisirs d'Été le 17 juin à 18h sur le portail famille

Les vacances auront lieu du 8 au 26 juillet 2024.

Le cinéma itinérant fera son retour : le mardi 16 juillet 2024.

Des sorties seront prévues par exemple : Fraispertuis. Peut-être Pokeyland,

Des ateliers seront prévus comme le théâtre et autres durant ce centre de loisirs.

L'ouverture des inscriptions pour la rentrée scolaire 2024/25 aura lieu **sur le portail famille le 20 juin à 20h**

☛ **Associations**

Les manifestations prévues dans notre commune pour juin/juillet 2024 :

Samedi 22 juin : 50 ans de l'ASC Oeting

Dimanche 23 juin : Concert de l'église organisé par le Conseil de Fabrique

Vendredi 28 juin : Kermesse organisée par l'APEEO et fête de fin d'année sur le terrain de schiste ??

Dimanche 30 juin : Elections Législatives 1^{er} tour au tennis couvert

Samedi 06 juillet : MEUH Festival sur le terrain de schiste

Dimanche 07 juillet : MEUH Festival

Dimanche 07 juillet : Elections Législatives 2^{ème} tour au tennis couvert

Le **cirque « Les clowns d'Italie »** a été très bien accueilli par les enfants et les adultes lors de leur spectacle présenté le 08 et 09 mai dernier.

M. le Maire : le 30 juin et le 7 juillet, comme vous le savez, il y a à nouveau des élections. Je vous demande de faire un effort de participation à la tenue des bureaux de vote. Lors des Européennes, nous étions un peu serrés en personnel.

Comme vous le voyez, nous avons investi dans un tableau interactif. La question que je vous pose : est-ce que ce tableau vous suffit ou voulez-vous encore le plan de travail en version « papier » ?

Accord l'unanimité pour la présentation du plan de travail sur le tableau interactif.

Le procès-verbal vous sera toujours transmis par courriel.

M. Annick KIEFFER : vous avez parlé de Mme SEENE qui part à la retraite mais vous n'avez pas évoqué le départ de la directrice, Mme BENHAÏM. Tous les parents sont au courant devant l'école, mais personne ne sait vraiment.

M. le Maire : nous n'avons aucune confirmation officielle. Je vous explique ce que l'Inspectrice de l'Education Nationale nous a dit « ce qui se passe dans les écoles ne vous regarde pas ». Donc, nous n'avons même pas à être au courant.

Mme Emilie BOSLE : j'ai l'impression qu'il y aura beaucoup moins d'enfants en Petite Section de Maternelle. Ne risque-t-on pas une fermeture de classe ?

Mme Annette SPINDLER : nous le saurons fin juin.

M. le Maire : plutôt début septembre à la rentrée. Nous avons 6 familles qui n'ont pas encore répondu.

M. Annick KIEFFER : si la direction change, vous ne pensez pas ouvrir une classe de Très Petite Section (TPS) ?

M. le Maire : c'est une décision de l'Education Nationale et pas de nous.

La séance est levée à 20 h 15

M. DERUDDER Germain :

Mme NEUMAYER Laurence :

M. FROEHLINGER Didier :

Mme SPINDLER Annette :

Mme BOURGUIGNON Magali :

M. SOTGIU Mario :

Mme MULLER Christiane :

M. LOMBARDI Mario :

M. ZUSCHROTT Franz : **Procuration**

Mme SCHIFFER Isabelle : **Procuration**

FREYMANN Rachel :

M. SCHAEFFER Yves : **Procuration**

Mme PACIELLO Virginie :

M. WEBER Jean-Marc :

M. KOMAC Geoffroy : **Procuration**

Mme BOSLE Emilie :

Mme DIEUDONNE Myriam :

Mme BACH/HUART Christelle :

M. SCHLUPP Loïc :

M. DANN Daniel : **Procuration**

Mme THILLEMENT Céline :

Mme KIEFFER Annick : **Absente** (présente au point n°4)

M. GIGLIA Emmanuel :